

APFAIRE N° 15. - Approbation du CONTRAT d'HONORAIRES
passé avec le Cabinet HEBBARD pour les études et la surveillance des
travaux de construction du groupe scolaire de la BRETAGNE "Bellevue"

Approuvé

H. Buis le 13 nov 68

*L. de Préfel
le secrétaire journal*

signé Ph. Kessler

*bon copie certifiée conforme
le directeur des affaires Financières*

Signé: Ch. Vergereau

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir ratifier le contrat d'honoraires
qui a été passé avec le Cabinet HEBBARD, Architecte, pour les études
et la surveillance des travaux de construction du GROUPE SCOLAIRE de
la Bretagne "BELLEVUE"

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 903 Article
250.220 du budget communal de 1968.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.